

saint - paulien
Capitale Yvelaise



MENUISERIE S AVEL
 www.menuiserie-savel.com
 Savoir-faire artisanal depuis 1993
Innovation - Technicité - Sécurité
 RN 102 VAZEILLES LIMANDRE
04 71 09 10 20
 R6E
 FINSTRAL

Électricité
CHANDÈS
 Particulier - Industrie
 Agricole - Tertiaire
 Courant fort et faible
 Dépannage - Éclairage public
Z.A. de Nolhac • 43350 Saint-Paulien
Tél. 04 71 02 92 38 • Fax : 04 71 02 17 88

ARGILE VERTE
 L'ARGILE VERTE DU VELAY,
 UNIQUE ET NATURELLE !

Argile du Velay
 un monde plus sain par l'argile !
 Z.A.C. de NOLHAC - 43350 SAINT-PAULIEN
 www.argileduvelay.com

Société des Bétons Garnier
Béton prêt à l'emploi
Pompages
Et location malaxeurs

Vérignac • 43350 Saint-Paulien
04 71 00 55 05
 www.betons-garnier.com

LE CAFÉ DU VELAY
BAR - TABAC
PRESSE - LOTO - PMU
 22 Avenue Ruessium • 43350 SAINT-PAULIEN
 Tél. 04 71 00 41 27

Intermarché
 SUPER

 Magasin ouvert du lundi au samedi
 de 8h45 à 19h sans interruption.
 Ouvert le dimanche de 8h45 à 12h15
STATION ESSENCE 24H/24
 les Mousquetaires
 - super
 - sans plomb 95/98
 - gazole
 24H/24
 GAZ
 P
 PRODUITS RÉGIONAUX
 LOCATION VÉHICULES
Saint-Paulien • Tél. 04 71 00 46 52 • Fax 04 71 00 46 43

S.E.T.P. SOULIER

 ↳ Terrassements
 ↳ Location d'engins
 ↳ Transports bennes
 ↳ Démolitions et enrochements
La Pierre Plantée
43350 SAINT-PAULIEN
Téléphone : 04 71 00 46 67
Télécopie : 04 71 09 71 90
 email : soulier.tp@wanadoo.fr

TRIOULEYRE FRÈRES
 Charpente, couverture
 Zinguerie, isolation
 Maisons ossature bois
 Bâtiments agricoles bois et métal

 04 71 03 45 60 • 06 82 16 92 30
 sarltriouleyre@orange.fr
La Chaud - Arzac - 43810 St-Pierre-du-Champ



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

En 2014 et 2015, nous avons vu se réaliser bon nombre d'investissements coûteux, surtout en ce qui concerne l'eau potable, dossier très important pour l'avenir de la ressource en eau de Saint-Paulien. En effet, comme j'ai pu le dire à plusieurs reprises, nous devons trouver rapidement une réponse au sur-pompage de la réserve de Chavagnac.

Depuis plusieurs années, nous pompons entre 450 et 650 m³ d'eau par jour selon les saisons et les besoins des habitants. Un expert hydrologue nous a alertés sur cet état de fait en nous précisant que si l'on persistait à « surpomper » le forage de Chavagnac, en estimant la régénérescence de la source entre 200 et 400m³ d'eau par jour, nous contribuons à tarir la ressource définitivement.

Un projet s'imposa à nous d'où l'investissement réalisé à Nolhac et expliqué en page 7.

Pour les prochaines années, vous verrez que nous avons encore beaucoup de projets mais le choix du gouvernement concernant la baisse des dotations sonne pour bon nombre de communes le glas des investissements.

Heureusement grâce au dynamisme de Saint Paulien, l'assiette des taxes (Taxe foncières, taxe d'habitation et taxe foncière non bâti) progresse, même si les taux de ces taxes sont stables depuis 32 ans. Dynamisme qui pèse positivement et permet de limiter le manque à gagner sur la Dotation Globale de Fonctionnement qui passe de 651 377 € en 2015 à 670 055 € (estimation 2016), tout en participant au redressement des finances publiques par un prélèvement estimé à 31 390 € en 2016.

Concernant la CVAE (contribution de la valeur ajoutée déclarée par les entreprises + effectifs et chiffre d'Affaires), les premières tendances des services fiscaux nous annoncent une diminution pour 2016 de l'ordre de 11 000 €.

Le mot du maire

La réduction de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) pour les collectivités locales, que je regrette, alors que l'Etat central ne se l'impose pas à lui-même, semble totalement injuste car il reste à démontrer que les collectivités sont plus mal gérées que l'Etat et surtout qu'elles rendent moins de services. Pour mémoire, la baisse de la DGF est d'autant plus conséquente que la plupart des dépenses des collectivités sont obligatoires et que les rémunérations des fonctionnaires sont fixées par l'Etat et non par la commune (employeur).

Faire croire aux économies grâce au regroupement des collectivités est, à mon sens, une fausse bonne idée. En pratique, les communautés de communes coûtent plus cher que les services municipaux auxquels elles se substituent. Seul le regroupement des régions pourra apporter quelques bénéfices sans nuire aux français, à condition de réduire les dépenses de fonctionnement.

Pourquoi ce gouvernement, comme les précédents, s'acharne contre ce qui marche : les collectivités locales ? Ceci est pour moi un grand mystère. 500 000 de nos concitoyens viennent d'être élus en 2014 pour gérer démocratiquement notre société au plus près des préoccupations quotidiennes de nos administrés. Tous sont pratiquement bénévoles. Par combien de salariés devrait-on les remplacer si le gouvernement persiste à les démobiliser ?

Malgré tout cela, nous continuerons à tout faire pour gérer au mieux les dépenses, et pour favoriser les recettes afin de ne pas avoir recours à l'augmentation de l'imposition locale même si on nous impose des dépenses supplémentaires (comme par exemple la modification des rythmes scolaires qui coûte près de 25 000 € à notre commune tous les ans). Cela demande aussi une prise en compte collective de cette réalité afin que chacun prenne bien conscience qu'on ne pourra pas répondre favorablement aux demandes sans limites et non prioritaires.

L'actualité de 2016 sera marquée par la probable fusion de notre communauté de communes des portes d'Auvergne avec plusieurs collectivités voisines (Communauté de communes de l'Emblavez, du pays de Craponne, du plateau de la Chaise Dieu et Communauté d'agglomération du Puy en Velay)

Je tiens à rappeler que cela nous est imposé par le gouvernement et que ce n'est pas un choix inconditionnel de notre part.

Par contre, force est de constater que notre intérêt est d'être fusionné avec une entité qui aura les ressources nécessaires pour accepter les investissements et des projets de notre commune et plus généralement de notre territoire.

Dans cette réflexion le bureau des maires de la communauté de communes des portes d'Auvergne a pris l'attache d'un spécialiste qui a mené une étude comparative des compétences et de la fiscalité des deux structures.

Concernant les compétences, elles sont comparables entre les nôtres et celles de l'agglomération. Seule la petite enfance ne fait pas partie des compétences de l'agglomération, chose qui devrait évoluer.

Pour ma part, le plus important est que notre commune conserve la compétence urbanisme, et ce sera le cas.

Pour la fiscalité : contrairement aux idées reçues ou véhiculées par certains, habitués à cet exercice, le contribuable Ruessien ne souffrira, lors de la fusion, d'aucune augmentation de sa fiscalité sur les trois taxes que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et foncière non bâtie.

La seule augmentation devrait être pour les entreprises de plus de 11 salariés qui auront à s'acquitter de la taxe transport qui n'existait pas avec la communauté de communes des portes d'Auvergne et qui devrait se traduire par une somme de 30 à 40 € par an et par salarié. (L'interprétation de la loi Notre nous laisse espérer que cela ne s'appliquera pas sur la commune).

Le sujet important à traiter dans les prochains mois sera la gouvernance afin que la commune de Saint-Paulien soit bien respectée et garde son influence !

Pour terminer je vous adresse à toutes et tous mes vœux les plus sincères pour l'année 2016.

Laurent DUPLOMB

au sommaire

Edito.....	p. 3 à 4
Fiscalité	p. 5 à 6
Bilan 2014/2015	p. 7 à 18
Affaires scolaires	p. 19 à 21
Cadre de vie	p. 22 à 25
Culture, communication, tourisme	p. 26 à 30
Urbanisme	p. 31
Vie communale	p. 32
Comité de jumelage	p. 33
Zoom sur la Résidence Ruessium	p. 34 à 35
Projets 2016	p. 36 à 38
Informations diverses	p.39 à 42

Les photos de ce bulletin municipal ont été réalisées amicalement par Roger Maurin, Rolland Pouzols et Marc Martel.



Budget général

Depuis 2008, la commune poursuit ses investissements tout en maîtrisant sa dette et sans augmenter la fiscalité communale (maintien des taux communaux depuis 32 ans).

Les bases d'imposition des trois taxes communales (assiette) progressent de 4.67 % sur les années 2014-2015 pour des taux d'imposition bien inférieurs au taux moyen des communes équivalentes en nombre d'habitants, compris entre 2000 et 2500) générant ainsi une progression de 4.78 % de notre produit communal.

Maintien des taux communaux en %

Taxe habitation		Taxe foncier bâti		Taxe foncier non bâti	
Taux communal	Taux moyen communes équivalentes à Saint-Paulien	Taux communal	Taux moyen communes équivalentes à St-Paulien	Taux communal	Taux moyen communes équivalentes à St-Paulien
13,12 %	16,98 %	9,66 %	14,99 %	65,90 %	43,70 %

En appliquant en 2015 les taux moyen des communes de même strate on obtiendrait une hausse de notre produit communal de l'ordre de 33 % (soit 194 000 € de plus) !!!

Assiette des bases d'imposition de la commune

année	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	CFE (cotis. foncière des entreprises)
2014	2 484 119	2 093 242	81 012	469 446
2015	2 515 000	2 168 000	82 400	489 700

Produit des taxes de la commune en €

année	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	compensation relais CFE		taxe pro. Prélèvem. FNGIR
	Taux 6,57 %	Taux 9,66 %	Taux 62,85 %	CVA/IFER	TASCOM	
2014	327 213	201 508	52 654	89 139	88 296	-42 026
2015	329 968	209 429	54 302	92 994	95 558	-42 026

ETAT DE LA DETTE

	2010	2011	2012	2013	2014
ANNUITES (remboursement capital et intérêts)	211 022 €	214 031 €	254 336 €	253 903 €	239 672 €
Encours dette au 1 ^{er} janvier	1 325 223 €	1 219 825 €	1 506 240 €	1 309 735 €	1 105 551 €

La dette par habitant est de 568 € en 2015 contre 450 € en 2014.

Augmentation de l'endettement liée à la réalisation de la viabilisation de la montée du Lac et de la viabilisation des derniers lots de la ZA de Nolhac et création de voies. (Donc à court terme, endettement s'effaçant au fur et à mesure de la vente des lots).

Hors nouvel investissement notre annuité de dette va chuter de l'ordre 28 % pour 2017 et de 42 % en 2018, la commune conserve donc une bonne marge pour des nouveaux investissements ou aménagement des structures existantes.

Budgets annexes Eau et Assainissement

ETAT DE LA DETTE

Budget Service Eau

	2013	2014	2015
ANNUITES	94 329	90 508	120 131
Intérêts	32 871	28 724	37 608
Capital	61 458	61 784	82 123
Capital restant dû	949 490	888 032	1 526 248

Budget Service Assainissement

	2013	2014	2015
ANNUITES	66 968	53 070	55 248
Intérêts	16 568	11 996	12 403
Capital	50 400	41 073	42 846
Capital restant dû	636 064	585 668	644 595

Les investissements réalisés ces dernières années sont conséquents (station épuration, curage des lagunes, forage Nolhac et traitement de l'eau, Défense incendie, séparation des réseaux EP/EU dans le bourg et renouvellement conduite AEP). Ils ont généré des aides financières de l'ordre de 50 % de l'agence de bassin Loire Bretagne et du Conseil Départemental mais également une hausse de notre endettement de l'ordre de 800 000 € pour une annuité de remboursement qui se situera à 170 000 € sur les années à venir.

Les annuités de remboursement de la dette sont assurées par le produit du prix de vente du m³ d'eau assaini, pour un prix montant moyen de l'ordre de 2.69 € HT/m³ (part communale) et en ajoutant les redevances des différents organismes à 3.22 € HT/m³ (TVA à 5.5 % sur l'eau et 10% sur l'assainissement)

D'autres investissements sont à l'étude notamment la télégestion de toutes nos installations qui seront centralisées sur la station d'épuration d'Orcenac, de telle façon que notre agent Samuel Oullion puisse effectuer les relevés et la surveillance sans avoir à se déplacer sur les différents sites hormis pour la maintenance et l'entretien des ouvrages.

Les travaux d'amélioration des rues adjacentes à la place du Haut Solier et de la Motte Féodale sont programmés et interviendront dès accord du financement de l'Agence de Bassin Loire Bretagne et du Conseil Départemental, toujours dans la même logique, par la séparation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, le renouvellement des conduites d'eau potable, l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement des voies et espaces.



Travaux d'adduction d'eau potable

Les travaux d'adduction AEP et d'exploitation du forage de Nolhac ont débuté en mars 2014 pour un montant HT de 836 700 €, montant qui suite à la Déclaration d'Utilité Publique et aux contraintes en matière de filières de traitement imposées par l'ARS a dû être revu à la hausse par la signature d'un marché complémentaire d'un montant Ht de 50 996 €.



Les travaux ont pu être lancés grâce à une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 128 600 €, de l'Agence Bassin Loire Bretagne pour un montant de 313 296 €, et le recours à un emprunt de 400 000 € sur 15 ans et un emprunt de 400 000 € à court terme sur deux ans afin de ne pas dégrader la trésorerie du fait que les aides ne seront perçues qu'en fin d'année 2016.

Le tarif de l'eau et de l'assainissement fixé en 2012 sur un prix moyen global HT de 3.22 € sera réactualisé courant 2016, là encore afin d'intégrer le coût définitif des travaux d'alimentation en eau potable du forage de Nolhac et des projets de restructuration de la télégestion des différents ouvrages, remplacement de la conduite d'eau potable de Zoubiroux et déconnexion des eaux pluviales de Choubert actuellement en cours d'études (voir projet 2016).



Projet Urbain Partenarial du Lac

Le principe de mise en place d'un P.U.P. (projet urbain partenarial) dans la montée du Lac a été approuvé le 17 juin 2013. Dans ce secteur se côtoieront 14 lots « privés » et 8 lots appartenant à la commune.



C'est le groupement d'entreprises M2I SOVETRA/SETPS qui a été retenu pour les travaux VRD du PUP intégrant les travaux et la viabilisation des voies communales et des équipements privés soumis à contribution financière des propriétaires « privés » et des lots côté sud Est de la Montée du lac.



La convention « PUP », partenariat public/privé permet à la commune de recouvrer la totalité du coût de la viabilisation au prorata des m² lotis des terrains des propriétaires concernés.

Le prix de vente des terrains communaux a été fixé, compte tenu des coûts de viabilisation à la somme de 38 € le m² TTC. D'ores et déjà, trois lots communaux sont vendus ainsi qu'un terrain privé. Les quatre permis de construire sont accordés.



Zone commerciale La Prade

En 2014 un premier lot a été découpé sur cette zone pour y accueillir une clinique vétérinaire, dont le permis de construire a été accordé. Les études, la réalisation de la plateforme, la viabilisation pour le lot de M. JACOB, le lot vendu à Pierre Polie et les raccordements EU-EP desservant le futur lotissement aux

réseaux collectifs ont été réalisés pour un montant HT de près de 35 000 €.

Les travaux de drainage de ces lots ont été réalisés en régie par le personnel communal pour un montant de 22 367 €, permettant ainsi une économie de près de 40 000 €.

Aide à la vie associative

En 2015, deux nouvelles réalisations marquantes, tant par leur qualité que par la participation des adhérents à leur construction ou aménagement :

Groupe Artistique et Musical

Dans l'ancienne usine Bongiraud, la commune a fait réaliser l'aménagement d'un nouvel espace consacré aux nombreuses activités que l'association GAM propose à ces adhérents (musique, danse, etc.)

Ce nouvel espace a été unanimement reconnu, par les responsables de l'association GAM, les élus de la communauté des communes et l'ensemble des utilisateurs, petits et grands, comme un espace

très fonctionnel et surtout sécurisé pour le bien-être de tous et pour une amélioration très sensible des conditions de pratique des activités. C'est aussi la juste récompense du travail et du lien social que crée l'association GAM.

Le coût des travaux avoisine les 130 000 €. La CCPA a participé à hauteur de 20 000 €. Des fonds au titre du LEADER (fonds européens) d'un montant de 7 334 € ont éga-



lement été obtenus pour l'achat du mobilier. Tous les travaux ont été réalisés par les entreprises locales et les employés de la commune de Saint Paulien.



Aménagement local communal des chasseurs

La maison de la chasse, aménagée au lieu dit le Versonne, à côté du karting, dans le chalet acquis par la mairie en 2013 aux enchères publiques au prix de 22 000 €.

Des travaux divers ont été ajoutés, réalisés par des entreprises locales (fourniture et pose d'une porte de garage, reprise du toit détérioré par les infiltrations d'eau, fourniture et pose d'une gouttière zinc, installation de radiateurs électriques et de luminaires, ainsi que la fourniture des matériaux (carrelage, sanitaires... etc) pour un montant de près de 60 000 €. Les chasseurs ont réalisé tous les travaux de pose et d'aménagement intérieur avec beaucoup de soin. Cet équipement est aménagé dans un lieu qui s'y prête bien. Ce nouvel espace répond parfaitement aux règlements d'hygiène.

Une subvention de 16 000 € au titre de la réserve parlementaire de Jean BOYER, dernier effort de notre sénateur avant sa retraite bien méritée, a été obtenue.



L'inauguration de ce local a eu lieu le 1^{er} août 2015 en présence du maire Laurent Duplomb entouré d'élus municipaux, des représentants de la fédération de chasse, de chasseurs avec les présidents des associations des communes voisines et d'agriculteurs du territoire. Nous avons tous été heureux de voir la qualité des prestations et des matériaux utilisés.

En remerciant ces deux associations d'avoir accepté de perpétuer, en symbiose avec la municipalité, ce bel engagement citoyen qui a permis ces réalisations.

Maintenons tous cet état d'esprit « Ruessien » qui permet à notre collectivité de profiter d'équipements référents et enviés par de nombreuses collectivités de même niveau. Réjouissons-nous tous de la vitalité de notre vie associative. C'est une des principales forces de notre territoire.

Merci à tous les dirigeantes, dirigeants, et bénévoles qui donnent sans compter, leur temps, leur compétence et leur savoir faire pour la bonne marche de leur association, au profit de leurs adhérents mais aussi pour l'attractivité de notre territoire.

Installation d'un défibrillateur

C'est parce que certains gestes simples et efficaces peuvent sauver des vies que la commune de Saint Paulien avec l'aide de la Caisse Locale du Crédit Agricole s'est enrichie d'un défibrillateur. Une formation à son utilisation, pour les associations sportives, s'est tenue à la salle de cinéma du Chomeil le vendredi 6 mars dispensée par l'association « Etre et Savoir » dont Michel Viallet, cardiologue, est le coordinateur départemental et par deux formatrices du Centre d'En-



seignement des Soins d'Urgence (CESU43) : Marie Chabrier et Valérie Ollier que nous remercions. Ce nouvel équipement est situé à l'extérieur du gymnase, juste à côté de la porte d'entrée.

Chauffage Grande Halle d'Exposition

CHRONO TRAVAUX de la ZA de Nolhac s'est vu confier la fourniture et l'installation d'aérothermes gaz dans la grande halle du Chomeil pour la somme de 27 642.75 € HT.

Pour cet équipement la commune a bénéficié d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour 8 293 €.

Bien-être des habitants du bourg et des villages

Toilettes publiques



L'année 2014 a vu la réalisation et l'ouverture de nouvelles toilettes publiques implantées sur la place Charles de Gaulle, légèrement en retrait afin de ménager une aire d'attente devant les sanitaires afin d'éviter aux utilisateurs de se retrouver sur la voie circulaire. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Chalendard, le carrelage par l'entreprise Soulier Christophe, l'électricité par l'entreprise Chandès Jean-Claude. Tous les autres travaux ont été réalisés en régie par le personnel communal. L'entretien se fait deux fois par semaine.

L'entretien se fait deux fois par semaine.

Nettoyage des villages

En parallèle avec les conventions triennales de fauchage et débroussaillage passées avec Messieurs Giraud et Ceccato, tous les intérieurs de villages ont bénéficié en 2015 du fauchage réalisé par les employés communaux. Ce service sera renouvelé en 2016.

Village de Nolhac

Trieur : A la demande des habitants du village, la commune a accepté de faire procéder à la réfection de la toiture du trieur. C'est l'entreprise Teyssonneyre Jean-Pierre qui a réalisé les travaux pour un montant HT de 5 500 €.



Enfouissement des réseaux : En coordination avec les travaux de génie civil liés aux travaux du forage conduits à Nolhac rue de Peyrebrière et aux abords du stade a été réalisé l'enfouissement des réseaux téléphonique, basse tension et éclairage public. Pour la basse tension et l'éclairage public, l'esti-

mation des dépenses s'élevant à la somme de 11 682.47 €. Le syndicat d'énergies peut prendre à sa charge 45 % de la dépense des travaux. L'estimation des dépenses pour les travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques s'élève à la somme de 26 396.97 €. Aucune participation du Syndicat pour les réseaux téléphoniques.

Ralentisseurs : à la demande des habitants du village, et en concertation avec eux, trois ralentisseurs ont été mis en place dans le village.



Remise en état du stade : La société RENOV'SPORT de Landos va être chargée de la remise en état du terrain de football de Nolhac (fourniture, pose et mise en route d'un système d'arrosage semi automa-



tique avec sablage, décompactage et regarnissage de l'ensemble de l'aire de jeu, fourniture et épandage d'engrais retard, de désherbant sélectif, et de semence de regarnissage à l'intersaison sportive, pour la somme de 15 740 € HT (travaux programmés en 2016).

En parallèle, pour une meilleure utilisation et une pérennité des structures existantes, une convention sera signée entre la commune, le Club de football de Nolhac et celui de Saint-Paulien afin que chacun des deux clubs, tout en gardant leur priorité sur leur stade respectif, puisse se servir du stade de l'autre en cas de besoin. L'entretien courant de chaque stade restera à la charge de chacun des clubs mais les services pourront être mutualisés et l'entraide entre club favorisée.

Village de Chassaleuil

Le maire a réuni par deux fois les habitants de la section pour discuter de la restauration du petit patrimoine local qui menace ruine. Les habitants se sont engagés à restaurer le four banal. La commune participe pour l'achat des fournitures, le travail étant réalisé par les habitants du village. Une consolidation de l'ancienne forge peut également être envisagée.

La chapelle Sainte-Madeleine, édifice gothique du XV^e siècle comportant deux travées, bien que non classée, est un immeuble sensible à préserver. Une restauration s'impose. Elle doit respecter certaines contraintes architecturales. Afin d'assurer sa sauvegarde, la propriété de la chapelle Sainte-Madeleine pourra être transférée à la commune.

Village de Chavagnac

Il a été confié à la société BHD environnement la réparation de la lagune de la STEP de Chavagnac pour 2 025 € HT correspondant au nettoyage et la reprise de la géomembrane.

12

Villages d'Anzac et de Marcilhac

Suite au rapport d'entretien de la station d'épuration établie par les services du Conseil Départemental, SATEA, nous avons fait réaliser des travaux sur les STEP des villages d'Anzac pour un montant 6 115 € HT et de Marcilhac pour un montant de 10 444 € HT.

C'est la SARL Leydier Patrice, ZA de Nolhac, qui a réalisé les travaux sous contrôle du bureau d'étude AB2R.

Anzac



Marcilhac



Village de Vialette

Les immeubles menaçant ruines de l'ancienne propriété « Têtard » ont été démolis et quatre résidents du village ont souhaité acquérir une partie du terrain laissé vacant par la démolition.



Un document d'arpentage a été établi pour chacun d'eux. Le terrain restant à la commune permet l'élargissement de la voirie et éventuellement la création d'un parking.

Radar pédagogique

En 2015, suite à l'enquête de comptage précédemment menée à la demande conjointe des services du conseil départemental de Haute-Loire et de la commune (voir bulletin municipal 2012), il est apparu que **3 500 véhicules /jour transitaient par Saint Paulien dont 400 poids lourds** et qu'en lieu et place des 50 km/heure autorisés :

- **Par l'entrée sud de la commune (gendarmerie) :** 85 % les voitures entrent à une vitesse maxi de 64 km/heure et 15% à plus de 64 km/heure. 85% des PL (poids lourds ou utilitaires de plus de 3.30m d'empâtement) entrent à une vitesse maxi de 58 km/heure et 15% à plus de 58 Km/h.

- **Par l'entrée Nord (garage Demars) :** 85% les voitures entrent dans Saint Paulien à une vitesse maxi de 89 km/heure et 15% à plus de 89 km/heure. 85 % des PL entrent à une vitesse maxi de 89 km/h et 15% à plus de 82 km/heure. Nous avons fait placer un radar pédagogique à l'entrée Nord de Saint Paulien, outil visant à informer les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, afin de les inciter à adapter leur comportement.

Et si demain un radar fixe prenait la place du radar pédagogique ?

Stockage de déchets inertes

Devant le conseil municipal, en décembre 2014, M. Fabien Charreyre, gérant de la société S.R.V.V. (Société Récupération et Valorisation Vacher) a exposé son projet d'installation de stockage de déchets inertes (I.S.D.I), sur la commune de Saint Paulien, au lieu dit Pérouet, accepté par l'ensemble des membres du conseil. Il est rappelé que les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Le site choisi est une ancienne carrière de pouzzolane. L'installation de stockage de déchets inertes a une durée de fonctionnement prévue pour 25 ans suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. A la fin de l'exploitation, l'exploitant procède à l'épan-

dage d'une couche de terre végétale sur une épaisseur d'un mètre. L'objectif de la remise en état du site est de lui redonner sa vocation naturelle et agricole afin qu'il s'intègre dans le paysage.

Pour ce faire, il a été nécessaire de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, entérinée le 09/04/2015 à l'unanimité des membres du conseil.

Une benne de gravats va être mise à disposition à la déchèterie de Nolhac afin de permettre aux habitants de la commune de déposer leurs gravats gratuitement.



Entretien des bâtiments

Climatisation d'un local du pôle santé

L'entreprise THERMI FRIG (ZA de Nolhac) s'est vue chargée de la fourniture et la pose d'une climatisation dans le local mis à disposition par la commune à l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de Haute-Loire (médecine du travail) rue sœur Ligorie, pour un montant HT de 5 558,71 €.

Autres bâtiments communaux

Pendant les vacances scolaires d'été, la réfection des peintures des classes du groupe Scolaire Pierre Julien entreprise depuis deux ans a été terminée. La couverture en plexiglass du préau a été entièrement changée.

Les appartements du foyer logement (T2 et T2Bis) sont rénovés au fur et à mesure du départ des locataires (peinture, équipement cuisine). Tous les travaux sont réalisés en régie par le personnel communal. Le montant des fournitures s'élève à 14 284 € HT en 2014 et 9 490 € HT en 2015.

Investissement véhicules

et petit équipement bâtiments communaux

Un tracto-pelle (40 000 € HT) et un nouveau véhicule Citroën de type Jumper tolé (21 420 € HT) ont été acquis.

La société CHRONO TRAVAUX de la ZA de Nolhac a été chargée de fournir, poser et raccorder un radiateur gaz au boulodrome couvert, en remplacement de celui très vétuste, pour 2 548 € HT.

Une laveuse à capot et sa table de glissement a été installée à la cantine municipale par la société AXIMA Réfrigération, centre artisanal la chartreuse à Brives-Charensac, pour un montant de 3 650 € HT.

Cent cinquante chaises coques ont été ajoutées aux chaises pliantes de la salle polyvalente.

A ces investissements, il faut ajouter l'entretien de l'outillage et des véhicules qui est de 10 909 € pour 2014 et 14 418 € pour 2015.

VELAY T.P.
Garage JAROUSSE

Z.A Nolhac
43350 SAINT PAULIEN

RÉPARATION
VENTE
P.L. - T.P.
Fabrication - dépannage flexibles sur chantier

Tél. 04 71 02 19 71 - Fax : 04 71 09 19 02
email : garage.jarousse@wanadoo.fr

Ets VIDAL René et Cie

SCAR ATELIER CONSEIL
TIGARA

Matériel Agricole
Motoculture de plaisance
Magasin libre-service

Z.A. de Nolhac - 43350 Saint-Paulien 04 71 00 49 79
ets.renevidal@wanadoo.fr fax : 04 71 02 14 70

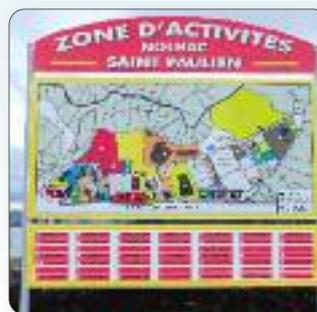
VOIRIE : ECLAIRAGE ET SIGNALÉTIQUE

Eclairage public Z.A. de Nolhac

L'année 2014 a vu la réalisation des travaux d'éclairage public de la future voie de desserte de la Zone d'Activités de Nolhac pour un coût de 10 059.08 € dont une partie est pris en charge par le syndicat d'électrification (45 %).

Panneaux signalétiques ZA de NOLHAC

Début 2016, des panneaux signalétiques comprenant trois panneaux évolutifs positionnés aux entrées de la Zone d'Activité avec plan de la zone, numéro des lots et noms des entreprises et quarante quatre por-



tiques individuels avec numéro et nom de l'entreprise seront installés sur la Zone d'Activité de Nolhac. Leur réalisation a été confiée à l'entreprise GRAPHIC PUB de Chaspuzac.

La voirie

Nous rappelons que l'entretien de la voirie communale et rurale comprend :

- **Le point à temps** réalisé tous les automnes sur proposition de la commission communale de la voirie, présidée par Michel Berger.

- **Le fauchage des chemins communaux**, consistant à 5 passages annuels (1 au printemps 4 à l'automne) sur les 55 kilomètres de chemins.

- **Le débroussaillage des chemins communaux**, lui aussi conclu par convention triennale, se fait, à la demande de la commission communale sur 20 km chaque année.

- **La mise à disposition de la commune d'une niveleuse** sur une durée de 10 jours (dont 2 jours réservés au printemps en cas de gros orages) avec la fourniture de plus ou moins dix camions de remblais nécessaires pour les endroits vraiment abimés sur l'année (0.31/5, tout venant, pouzzolane, pré crible ou autres) en incluant également le compactage par rouleau des chaussées nivelées. Les opérations de ni-

velage sont conduites sous la direction des services municipaux ainsi que la fourniture éventuelle des matériaux supérieurs aux quantités prévues.

- **Le curage des fossés.**

- **L'entretien des espaces verts.**

- **Les opérations de déneigement** (hors déneigement du bourg).

Coût annuel de la voirie

OPERATIONS	2014	2015
Point à temps	31 936	10 915
Fauchage	13 854	13 026
Débroussaillage	12 446	8 171
Entretien chemin ruraux niveleuse	17 391	13 751
Curage fossés	3 096	5 746
Entretien et plantation espaces verts	19 898	20 602
Déneigement sur les deux derniers hivers	6 362	

Nous savons que tout n'est pas parfait mais la chose publique n'est pas simple, tiraillée entre des budgets de plus en plus réduits et de multiples demandes ou attentes auxquelles nous nous efforçons tous les jours de répondre le plus efficacement et le plus rapidement possible.



Mont Courant : débroussaillage et entretien des chemins

Animations et manifestations

Des manifestations importantes se déroulent toutes les années à Saint-Paulien. Nous ne pouvons toutes les nommer ici mais citons tout de même celles qui reviennent année après année certaines depuis maintenant plus de 10 ans, créant pour la commune de Saint-Paulien, non seulement un engouement certain mais qui permettent d'amener de l'économie dans notre petite commune. Gageons qu'avec la mise en place du chauffage dans la grande halle, nous pourrions en accueillir d'autres.

16



Le salon du vin organisé par Kiwanis et qui a pris ses quartiers dans la salle polyvalente du Chomeil depuis quatre ans maintenant



Le salon du chocolat, lui aussi organisé par Kiwanis dans la grande halle depuis trois ans



Les manifestations agricoles (journées allaitantes, miss Montbéliarde... etc), perturbées cette année par la fièvre catarrhale qui a obligé les organisateurs à annuler le concours charolais des 17 et 18 octobre 2015





Le salon de l'habitat « bien chez soi », là encore organisé par « tout un évènement » pour la troisième année consécutive et qui permet de mettre en avant des entreprises innovantes et nos entreprises locales



Les deux trials indoor organisés par l'association Kenny THOMAS en 2013 et 2014 qui, vu le succès remporté, se voit obligée de prendre une salle plus adaptée avec plus de places assises



L'auvergnate extrême, course d'obstacles dite la plus dure d'Auvergne, qui de l'avis de tous, porte bien son nom ! Huit cents coureurs en 2014, quarante bénévoles.



Gageons là encore que la prochaine édition verra le couronnement de cette course inédite jusque là en Haute-Loire



Animations et manifestations

Sans parler bien entendu des manifestations organisées par nos associations locales et qui, par leur dévouement, confortent le lien social et amical que bon nombre de communes ne connaissent plus (lotos, concours de belote, paëlla du basket, moules-frites du tennis, fêtes des voisins dans plusieurs villages voire quartiers du bourg, auditions musicales et spectacles du GAM, choucroute des donateurs de sang, fête du pain à Nolhac, soirée Amy Sénégal, brocante de Marcihac, repas africain du football, raclette du judo, etc...)

18



Gala de danse du GAM



Repas sénégalais du Football Club

A souligner également, les initiatives privées qui ont le mérite, là encore, de faire vivre notre commune, comme les animations diverses mises en place par le château de la Rochelambert (fêtes médiévales, recherche des œufs de Pâques, brocantes et soirées à thèmes) et le marché du camping de la Rochelambert, tous les mardis soirs de la saison estivale.



Remercions enfin la Fédération des Associations, d'abord pour le travail qu'elle fournit lors des manifestations importantes de notre commune et qui a permis aux associations fédérées d'avoir une retombée non négligeable sur les bénéfices réalisés. Ce sont quelques 1 800 € qui ont été redistribués à chacune d'entre elles en 2014 et 1 900 € en 2015.



Soirée au profit de la mucoviscidose

Un petit bilan sur les trois dernières rentrées

EFFECTIF STABLE

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Ecole publique Pierre Julien	179	182	179
Ecole privée St Joseph	104	86	80
Total	283	268	259

Ecole privée St-Joseph

Directrice Mme Pauline Beraud

A la rentrée 2015, une nouvelle directrice a pris ses fonctions. Il s'agit de Mme Pauline Beraud. Originaire de Haute-Loire, Mme Beraud a participé, les années précédentes, à un programme humanitaire, en enseignant un an à Madagascar puis deux ans à l'école française de Dar Es Salaam en Tanzanie.



Le remplacement des heures de direction est assuré les vendredis par Silvana Chanal qui intervient également les mardis en CM1 et CM2. Les aides maternelles : Patricia Sibaud, Mélanie Haon et Magali Reynaud.

Pour l'année scolaire 2015-2016, les élèves de l'école privée St Joseph sont répartis comme suit :

Nombre	Classe	Enseignants
19	CM1 CM2	Patricia Montavi
18	CE1	Christine Gallien
20	CP CE2	Patricia Sigaud
23	PS MS GS	Pauline Beraud



Ecole publique Pierre Julien

Directeur M. Daniel Falgon

- **Assistantes de vie scolaire** : Nadège Nativel, Elsa Mia-lon et Sabrina Trivis.

- **ATSEM et Aides Maternelles** : Véronique Lecamus, Christine Chapus, Cécile Peyron (embauchée en contrat statutaire à compter du 11/03/2015).

- La prise en charge des enfants pour la **cantine** est assurée par Stéphanie Boulon.

- Le **ménage** est assuré par les Atsems, les aides maternelles et Mme Bleu.

- L'**amicale laïque** est présidée par Pauline Brun.

Pour l'année scolaire 2015-2016, les 179 élèves sont répartis comme suit :

Nombre	Classe	Enseignant
11 - 19	PS1-PS2	Adeline Reyaud
19	MS	Françoise Exbrayat
15	GS	Christine Torrillon
19	CP	Sylvie Triouleyre
22	CE1	Virginie Pauzon
18	CE2	Daniel Falgon
27	CM1	Christophe Betaille
29	CM2	Sandrine Garcia Gilles Colombier



Dans la continuité de la politique communale d'équiper les écoles de la commune en nouvelles technologies numériques, des Netbooks ont été acquis et mis à la disposition des élèves du Groupe scolaire Pierre Julien. Le montant de l'équipement s'élève à la somme de 6 835 € HT. En 2016, le même équipement sera acquis pour l'école privée.

Cette année un jardin pédagogique a été mis en place grâce au soutien de Mme Danthony Simone que nous remercions vivement, pour le prêt de son terrain, attendant au groupe scolaire.



Réforme des « Nouveaux rythmes scolaires »

A la rentrée 2014-2015 les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dans les deux écoles de Saint-Paulien. Il s'agissait d'une phase d'expérimentation. Les enfants restent toujours sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire et sous



la responsabilité des personnels recrutés par la commune pendant le temps périscolaire. La participation aux activités péri-éducatives est gratuite pour tous les élèves des écoles de Saint-Paulien.

Les intervenants sont des personnes qualifiées et rémunérées par la commune (enseignants, ATSEM, animateurs titulaires d'un BAFA ou d'un BEATEP, responsable de la médiathèque).

Plusieurs activités (sportives, artistiques, culturelles et éducatives) ont été proposées aux élèves.

Afin d'assurer au mieux ce service, des aménagements de poste ou des recrutements ont dû se faire : Augmentation de temps de travail des agents communaux :

- Karine Beaufile est passée de 29h par semaine à 34h50 puis 32h à la rentrée 2015.
- Pascale Blazy est passée de 20h par semaine à 25h puis 24h30.
- Cécile Peyron, contrat de 27h majoré de 10h.
- Christine Chapus est passée de 26h par semaine à 30h/semaine
- Véronique Lecamus contrat de 35h par semaine (suppression des travaux d'entretien pendant les vacances)
- 459 heures totales en plus pour les quatre enseignants volontaires
- Embauche de Rémy Laurent sur un contrat annuel de 108 heures (3h/semaine temps scolaires) et de Johanna Segara sur un contrat annuel de 54 heures (1h50/semaine temps scolaire)
- Nadège Nativel, employée de Vie Scolaire, viendra renforcer l'équipe 1h30/semaine.

Pour l'année 2014/2015, la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires a coûté à la collectivité 20 500 € en rémunération de personnel et 4 500 € pour les équipements et fournitures. L'Etat a accordé au ti-

tre du fonds d'amorçage une aide de 16 110 €, reconduite en 2015-2016.

En ce qui concerne le coût des études surveillées assurées par trois enseignants, le montant s'élève à 3 800 €.

L'année 2014/2015 ayant donné entière satisfaction, l'organisation de l'année scolaire 2015/2016 sera réalisée sur le

même schéma en y apportant une diversification des contenus. Un projet éducatif territorial (PET) a été mis en place.

Pour la rentrée 2015-2016 l'école privée Saint Joseph a décidé d'arrêter les activités péri-éducatives. En effet, les écoles privées ne sont pas tenues de respecter la réforme.

CANTINE SCOLAIRE

La cantine municipale prépare 250 à 300 repas par jour. Plus de 100 repas sont pris sur place par les enfants des écoles du bourg. Deux services de restauration ont été mis en place.

Aux écoles de Loudes, Chomelix, Borne et Blanzac, se sont ajoutées en février 2015 les écoles de Céaux et Darsac qui viennent chercher leurs repas, ainsi que la crèche intercommunale des enfants des portes d'Auvergne et le Centre aéré du mercredi.

Merci à Madame Sophie Fourrage, diététicienne qui aide Thibault, le cuisinier, à élaborer les menus. Précisons également les efforts pour travailler le plus possible en « local » avec des produits frais, en s'approvisionnant chez nos commerçants ou sur la plateforme de distribution des produits agricoles de Haute-Loire « terroirs de Haute-Loire ».





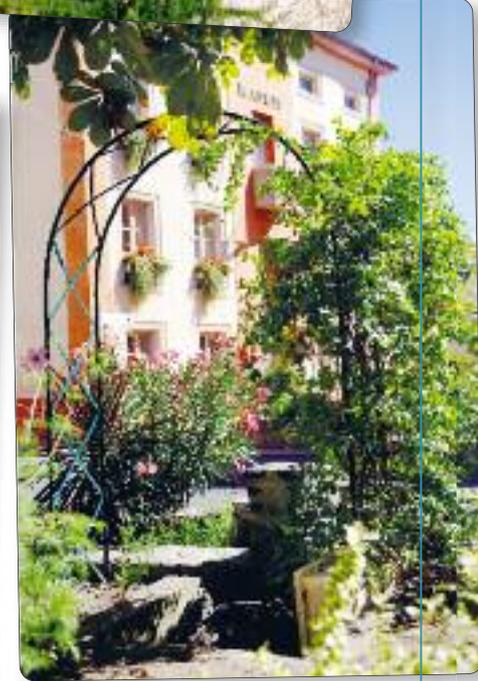
Fleurissement

Grâce au 1^{er} prix obtenu en 2014 par la commune au concours départemental des Villes et Villages Fleuris de Haute-Loire dans la catégorie des villes de 1000 à 5000 habitants, Saint Paulien a pu concourir également en 2015 à l'échelon régional en vue de l'obtention du label Villes et Villages Fleuris.

Durant l'été 2015, un jury régional mis en place par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) a effectué trois campagnes d'expertises. Près de 50 communes ont été visitées. En Haute-Loire, la commune vient de faire son entrée au palmarès 2015 avec l'octroi d'une « première fleur ». 122 communes d'Auvergne sont labélisées, 65 communes sont classées 1 fleur, 40 communes deux fleurs, 16 communes trois fleurs et 1 commune quatre fleurs. Plus d'informations sur le label « villes et villages fleuris » sur www.pro.auvergne-tourisme.info (rubrique mission//observation développement).

Il est vrai que cette année encore sous la houlette de Franck Pagès, les employés communaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour embellir notre bourg et les compliments qu'ils ont reçus tout au long de l'été ne sont que la juste récompense du travail effectué.





Le Lac

Le samedi 23 mai 2015, dans le cadre de la fête nationale de la nature, une découverte de la biodiversité de la zone humide du Lac a été animée par Franck Chastagnol, accompagné de plusieurs guides de la LPO. Ils ont partagé leur passion avec la cinquantaine de riverains qui ont ainsi pu observer à la jumelle la diversité des oiseaux et des batraciens, pour certains nouvellement installés sur ce site protégé.

La visite des élus en fin de matinée était l'occasion d'évoquer la prochaine étape d'aménagement avec la mise en place d'une aire permettant l'observation et la compréhension de la flore et la faune environnante.



Cette aire, conçue par la société Création AUTENTIC de Champeix (63) en partenariat avec la LPO, délimitée à l'aide de cordage, comprend : un panneau d'accueil, trois pupitres d'informations thématiques, deux bancs et un transat. Le prix de cet aménagement est de 6 709 €. Une aire de jeux pour enfants a été intégrée à cet ensemble pour un montant HT de 5 200 €. Le suivi des travaux et la gestion du lac sont confiés à la LPO pour un montant de 2 600 € annuel.



Mise en place du dispositif « voisins vigilants »

Un accord de principe a été donné pour la mise en place du dispositif « voisins vigilants » existant depuis 2007 et qui consiste en une vigilance de personnes dans un ou plusieurs quartiers, dans le but de prévenir la délinquance et les cambriolages et améliorer la réactivité des forces de l'ordre. Le rôle des « vigilants » se limite à avoir l'oeil afin de repérer, dans son quartier, les véhicules non habituels, les personnes qui circulent et qui demandent parfois des adresses alors qu'ils semblent inconnus à Saint Paulien. Le fait de

noter des numéros d'immatriculation suspects peut parfois être très utile aux forces de l'ordre.

Ce comportement permet à chaque quartier de se mobiliser de façon citoyenne et renforcer le lien social. Ce système peut également être dissuasif si l'on sait le quartier sécurisé et cela se sait très rapidement !

On propose à des personnes volontaires de signaler un événement qui leur paraîtrait suspect dans leur quartier. Il est bien en-

tendu que la gendarmerie s'engage à une discrétion absolue et ne révélera jamais les identités des personnes ayant apporté un quelconque indice. Les voleurs sont solidaires entre eux et se transmettent bien les infos nécessaires aux cambriolages. A nous de faire de même !

Un protocole sera signé entre la Mairie, la gendarmerie et la Préfecture de Haute-Loire et des panneaux avertisseurs seront apposés dans les quartiers choisis.

Service de collecte et de recyclage papiers

La commune a confié à « LA POSTE » de Saint Paulien la mise en place d'un service de collecte et de recyclage de papiers de bureau à la mairie et au groupe scolaire Pierre Julien. Ce service inclut la mise à disposition de 10 écobelles (containers papiers) et 6 bacs d'enlèvement, avec une fréquence de ramassage de 1 passage par semaine sur deux points de remise (Mairie et Groupe scolaire).

Le coût de cette opération n'est pas très conséquent (588 € HT) mais confirme la volonté des élus d'œuvrer pour l'environnement. Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois. Alors triez vos papiers, c'est un geste simple : TOUS vos vieux papiers se trient et se re-

cyclent. Où que vous soyez ! A la maison, dans la rue, au bureau. Les exceptions concernent principalement les papiers qui ont été en contact avec des aliments ou qui ont été salis comme l'emballage de votre sandwich. Ce

sont désormais des déchets à jeter à la poubelle.

Il existe quelques faux amis aussi

comme le papier photo ou le papier peint dont les traitements (plastification, résistance à l'humidité, à la lumière) ont fortement changé la structure. Le papier d'aluminium ne tient son nom de papier qu'à la finesse de sa forme, il est en métal ! Quant aux mouchoirs ou les couches, leurs propriétés absorbantes les rendent impropres au recyclage.



ACCUEIL DE LOISIRS

Suite à une forte demande de parents, la commune, en partenariat avec Gilles Lacroix de l'association Ville Auvergne a mis en place un centre de loisirs sur la commune de Saint-Paulien les mercredis après-midis. L'accueil a commencé après les vacances de Toussaint dans les locaux scolaires.

Une convention tripartite a été signée entre la mairie, l'école et l'association Ville Auvergne pour l'occupation des locaux scolaires en précisant bien entendu les obligations de chacun. Le centre de loisirs d'Allègre est maintenu pour les vacances scolaires. Nous pourrons faire un premier bilan à la fin de l'année scolaire.

Un accueil encadré pour les pré-ados et ados (12-18ans) est en cours d'étude.

La commission est composée de Laetitia Bernard, Brigitte Dussaud, Sandrine Garcia, Valérie Ollier, Valérie Tourny, Marie-Pierre Vincent et Roger Maurin. Elle s'est réunie plusieurs fois en 2014 et 2015 et a travaillé dans diverses directions concernant la culture et le patrimoine, la communication et le tourisme.

Pour la création d'un logo,

la commission a proposé des photos et un texte à l'infographiste, Anne Argenti. A partir de ces bases, celle-ci a élaboré plusieurs essais. La commission a participé par ses remarques à l'affinement des épreuves pour aboutir à un logo qui prend en compte un certain nombre de spécificités de Saint-Paulien. Ce logo sera décliné ensuite sur différents supports : cartes, courriers, véhicules, vêtements, etc.

Texte proposé pour le logo

« La ville antique de Ruessium tout comme le village médiéval de Saint-Paulien ont été bâtis sur le granit. Mais c'est le volcanisme qui a façonné l'environnement de la cité : tout proches, les cônes

stromboliens de Bertaud et de Peyrouet, plus lointains mais plus élevés Peyramont (1109 m) et Courant (1068 m). Ce sont ces deux derniers qui, avec Champs Longs (1024 m), ont construit notre horizon vers l'Est et le Nord. Au centre, l'église romane du XII^e siècle que l'on voit de loin avec sa flèche élancée et dont la silhouette est reconnue de tous, habitants ou simples passants.

Enfin ne pas perdre de vue que, pendant plusieurs siècles, Saint-Paulien fut la capitale de la cité des Vellaves et que, même si cela n'apparaît plus dans le paysage, il doit y être fait référence par le dessin ou par l'écrit. Seules en Haute-Loire, les villes du Puy et de Saint-Paulien peuvent se prévaloir de cette identité.»

Logo retenu



Le logo et la charte graphique qui l'accompagne créent une identité visuelle pour la ville. L'ancien blason n'est pas pour autant oublié : c'est le blason des marchands de Saint-Paulien d'avant la révolution que l'héraldique, la science du blason, décrit ainsi : « de sinople, à trois croissants d'or, à un chef de gueules chargé de deux fleurs de lys d'argent »

Et notre devise « la victoire aime l'effort » forge toujours notre destinée.

SITE INTERNET : <http://saint-paulien.fr>

Il accueille les comptes rendus du conseil municipal et de nombreux articles dus à Valérie Ollier, Rolland Pouzols et Roger Maurin.

L'agenda est régulièrement tenu à jour par Emilie Peyrelon et par Pascale Blazy.

Un site internet n'est fréquentable et fréquenté que s'il suit l'actualité et informe régulièrement citoyens et touristes.

La fréquentation est d'environ 29 000 connexions par an et elle croît d'année en année avec des pointes significatives en été

d'internautes à la recherche de fraîcheur, de piscine ou de parc aquatique.

Un quart environ des connexions estivales a lieu à partir de Smartphones.



<http://saint-paulien.fr>

Archéologie et musée

Capitale vellave, Saint-Paulien l'a été sous le nom de Ruessium. Son sous-sol regorge de vestiges gallo-romains. Et depuis deux ans déjà une fouille programmée se déroule sur le site des Aurouzes sous la conduite d'Elise Nectoux, docteur en archéologie. La commune a passé une convention avec le propriétaire d'une parcelle d'un hectare et demi, M. Richard Tabournel. D'après une prospection géophysique conduite par Elise, ce site est particulièrement riche en vestiges enfouis. L'équipe conduite par Elise s'est employée en 2014 et 2015 à étudier une maison gallo-romaine, comprendre son fonctionnement, déterminer les premiers temps de sa construction et la période de son abandon. L'an prochain la fouille devrait se déplacer plus au nord à la découverte d'autres vestiges.

Une fouille programmée s'inscrit dans une programmation nationale. Sous la direction d'une responsable scientifique, elle fait appel à des bénévoles, le plus souvent étudiants, qui consacrent une à trois semaines de leur temps à ce travail. L'opération est financée essentiellement par l'État et par le département sous la responsabilité de la Direction régionale des affaires culturelles. La commune intervient aussi en per-

mettant la mise à disposition du terrain et en participant à la prise en charge des repas de midi au restaurant municipal.

Une journée « portes ouvertes » a lieu chaque année, elle est couronnée de succès et elle permet à un public nombreux de découvrir les trésors archéologiques enfouis dans le sol de l'ancienne capitale vellave. Et chaque fin de fouille donne l'occasion à la municipalité de remercier l'équipe d'archéologues en leur offrant le verre de l'amitié et en y associant les riverains du chantier qui les côtoient durant trois semaines.

En 2014, Marie-Caroline Kurzaj, docteur en archéologie a, elle aussi, conduit une fouille programmée sur l'oppidum gaulois, situé au-dessus du château de La Rochelambert. Dans les conclusions de son étude, elle indique que « le site de Marcilhac apparaît comme une agglomération majeure durant la fin du Second âge du Fer chez les Vellaves ». Elle envisage en 2016 d'entreprendre une campagne de fouilles susceptible de se dérouler sur plusieurs années.

Ces opérations, outre leur intérêt scientifique, font mieux connaître

Saint-Paulien dans la région et contribuent à son rayonnement. Elles devraient également trouver un prolongement au musée par l'enrichissement des collections (une pelle à feu de l'âge du Fer, trouvée sur l'oppidum par Marie-Caroline, vient d'y être déposée). Des panneaux élaborés en collaboration par l'archéologue et l'infographiste prendront place au musée Michel Pomarat pour rendre compte des fouilles entreprises et de leurs résultats et enrichir ainsi la connaissance du passé de la ville antique.

Le musée

Il est ouvert toute l'année. Durant les mois de juillet et août, une équipe d'une dizaine de bénévoles assure des permanences quotidiennes chaque jour de la semaine. Leurs noms méritent d'être cités : Mireille Bongiraud, Michel Chanut, Josette et Michel Chapon, Robert Coutarel, Michelle Laurent, Claudine Lavie, Nicole Peyrard, Daniel Rivet, Christian Voilqué. Le reste de l'année, il faut prendre rendez-vous auprès de l'office de tourisme. L'hôtesse ouvre le musée et confie un audio-guide aux visiteurs qui peuvent ainsi découvrir en complète autonomie les expositions présentées.



Tourisme

La compétence tourisme a été transférée à la C.C.P.A. et l'accueil, l'information, la communication sont principalement assurés par l'office de tourisme intercommunal. Il n'en demeure pas moins que la commune de Saint-Paulien a été classée commune touristique et que ce label lui confère quelques obligations concernant l'animation sur son territoire. A travers la brochure « Sacatz Vos » l'office propose un grand nombre de possibilités de visites à la découverte de la communauté de communes ; Saint-Paulien complète avec des événements plus importants...

28

- Une journée avec le festival Inter-folk du Puy à la découverte des cultures du monde (L'Afrique du Sud en 2014, le Sri Lanka en 2015). L'occasion également de nouer un partenariat avec la maison de retraite qui accueille les groupes pour le repas du soir et bénéficie d'une animation pour ses résidents.



- Un concert du festival de la Chaise Dieu en l'église collégiale Saint-Georges précédé chaque fois que le temps le permet par une aubade gratuite place Saint-Georges et une sérénade également gratuite dans le jardin de la mairie. Cet événement donne parfois lieu à quelques minutes de reportage diffusé sur FR3 Auvergne.

- Une animation Radio-Craponne en 2014 sur la place avec le podium, une émission en direct et un concert de musique country en soirée, malheureusement contrarié par le froid.



Cette journée a été l'occasion d'inaugurer sur la place de la Promenade une magnifique sculpture de Ghislaine de Montcassin mise à disposition par l'artiste. Cette œuvre en arkose en taille directe de 1m60 de hauteur hors socle et d'un poids d'environ



ron 1,5 Tonne ne pouvait trouver meilleure place qu'à proximité de l'imposante et superbe collégiale Saint-Georges.

- Une manche du championnat d'Europe de tir aux armes de jet préhistoriques qui s'est déroulée sur deux jours autour de Bertaud et a été suivie par une conférence d'Eugène Bonifay, professeur émérite de l'université de Marseille, chercheur renommé dans le domaine de la préhistoire et inventeur du célèbre site de Soleilhac, berceau de l'homme du très ancien paléolithique.



- Des dépliants ont été édités : renouvellement de celui du musée ou création d'un nouveau dépliant d'appel pour Saint-Paulien.



Saison Culturelle

Depuis plusieurs années, la municipalité poursuit une politique culturelle et a mis en place une saison culturelle. Contrairement à ce qui a lieu dans d'autres communes, cette saison se déroule sur l'année civile ce qui rend parfois la programmation difficile mais permet d'intégrer dans la brochure des événements et animations de l'été, Interfolk et festival de La Chaise-Dieu notamment.

Toutes les disciplines du spectacle vivant sont prises en compte : musique, danse, théâtre. En 2014 comme en 2015 les élèves du GAM ont été associés en lever de rideau à au moins un spectacle, le plus souvent de danse.

Les séances se déroulent le plus souvent dans la salle de cinéma mais

chaque fois que c'est possible, le théâtre investit le jardin de la mairie pour y proposer des spectacles de plein air.

Des sponsors locaux accompagnent généreusement l'engagement financier municipal : Emmanuel Bernard de la société ARVEL, Sophie Burel de Sophie B. optique et Régis Bonnet d'Intermarché.

Ce sont les bénévoles de « Peplum » qui, avec Eva et la commission municipale, assurent la programmation de la saison culturelle. Et toute la saison « Peplum » se charge de l'organisation et de la gestion des spectacles avec l'appui de l'agence locale du Crédit agricole.

L'objectif de la municipalité est de mettre la culture à la portée de tous



aussi les tarifs sont très réduits : 7 € par adulte et une carte d'abonnement est proposée au prix de 40 € pour 8 places.

Coût de la saison culturelle sur les deux dernières années : 13 000 € (hors Interfolk : 2 000 € et festival de La Chaise Dieu : 14 000 €).

Marché fermier

2015 signait la 6^e édition du marché de produits fermiers qui s'est pérennisé sur une date annuelle que connaissent maintenant tous les clients désireux de faire leurs provisions de Noël : le deuxième dimanche de décembre.



Le marché s'est déroulé dans la Grande Halle. Un petit manège accueillait gracieusement les jeunes enfants.



Ouvert à l'origine aux seuls producteurs fermiers du département, le marché accueille aujourd'hui les artisans qui le souhaitent pourvu qu'ils soient inscrits au registre des métiers. Tous les commerçants de Saint-Paulien y étaient également cordialement invités.

COMMÉMORATIONS

En partenariat avec l'association des anciens combattants présidée par René Vidal, la municipalité organise au monument aux morts les commémorations habituelles des 8 mai et 11 novembre.

Par ailleurs, depuis 70 ans, des résistants sont venus rendre hommage à leurs camarades tués à Champagne et à Bourbouilloux le 20 juillet 1944. Ces résistants comme Camille Pradet, Lucien Volle, Théo Vial-Massat, qui venaient se recueillir sur la stèle de Champagne ont aujourd'hui disparu. Les jeunes maquisards qui sont morts sur notre sol, sur leur sol avaient pris les armes pour lutter contre les troupes d'occupation et cela leur a coûté la vie. Nous devons nous souvenir de leur sacrifice et il appartient désormais à la commune de leur rendre ce devoir de mémoire.

Orgue de l'Eglise St Georges

30

L'église paroissiale de Saint-Paulien est affectée au culte catholique et confiée à la garde du curé desservant mais : « Par arrêté préfectoral du 15 février 1905 pris en exécution de l'article 75 du Concordat, il a été fait remise pour le service du culte de l'église du chapitre de Saint-Paulien devenue propriété communale en vertu de l'avis du conseil d'Etat du 2 pluviôse an XIII ».

Depuis cette date du 22 janvier 1805, l'église est donc propriété communale. La séparation de l'Eglise et de l'Etat intervenue en 1905 n'a fait que confirmer cette décision et la plupart des objets et meubles de l'église sont également devenus communaux, ainsi en est-il de l'orgue, des lustres, de divers tableaux, etc. La commune détient la propriété de ces objets et se doit donc d'assurer leur conservation et leur entretien.



Comme on peut le voir sur la photo ci-dessus, la tribune de l'ouest est vide. L'orgue a été démonté et se trouve actuellement chez un facteur d'orgues en Gironde. Les 500 tuyaux sont nettoyés, réaccordés et devraient retrouver leur place en janvier dans un buffet restauré. La partie instrumentale de notre petit orgue du XIX^e siècle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et les travaux de restauration bénéficient à ce titre d'une subvention de 90 %. Par contre, le buffet, c'est-à-dire la partie menuiserie n'est pas inscrite et sa réparation est entièrement à la charge de la commune.

Dans le chœur de l'église, se trouvent deux grands lustres. Garnis de bougies, ils servaient dans le passé à éclairer l'église les jours de cérémonie. Ces lustres se trouvaient déjà dans l'église lors de l'inventaire dressé en 1906 à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat mais personne n'a jamais demandé l'inscription de ces objets sur la liste des Monuments Historiques. Il s'agit de deux beaux lustres en bronze et cristaux, garnis de nombreuses pampilles et de magnifiques poignards. Depuis bien longtemps ils n'étaient plus utilisés, car l'allumage et l'extinction des 32 bougies nécessitaient des outils adéquats, une main d'œuvre et une installation adaptées.

Ils étaient devenus des nids à poussière, fallait-il les déposer ? Ceci aurait signifié leur disparition. La municipalité a décidé de les conserver et après nettoyage, de confier à l'entreprise Chandès leur électrification. Aujourd'hui, ils sont illuminés lors de cérémonies religieuses mais peuvent également être allumés par les visiteurs qui le souhaitent en insérant un simple euro dans un boîtier situé près de l'entrée de la sacristie.

Ces photos ont été réalisées récemment par un américain, Dennis Aubrey, qui nous les a fait parvenir à l'office de tourisme avec un commentaire sur notre église où il écrit notamment :



« The vault was built in the 13th century and covers a span of 16 meters without any bands for support, making it one of the largest in the Christian world. » ce qui signifie : la voûte a été construite au XIII^e siècle et couvre une distance de 16 mètres sans aucun soutien ce qui en fait une des plus vastes du monde chrétien.

LITHOGRAPHIES FAMILLE POMARAT



Si le musée Michel Pomarat installé dans l'ancienne chapelle des Pénitents et inauguré le 17 février 2011 contient de nombreux objets de cette famille, il restait encore des lithographies à remettre en état. L'adjoint à la Culture, Roger Maurin, s'est chargé de ce travail en s'entourant pour le nettoyage de la gent féminine, son épouse et surtout Maguy Coutarel qui a procédé aussi à quelques retouches artistiques et à la préparation des documents. Devant l'ampleur de la tâche, Maguy a sollicité l'intervention d'un professionnel pour réaliser les encadrements qui sont du plus bel effet.

Jeudi 29 octobre, le vernissage avait lieu dans une salle de réunion à la mairie en présence d'élus de la municipalité et des amis de la famille Pomarat.

Dans son propos, le maire Laurent Duplomb précisait les liens particuliers avec la famille Pomarat qui se poursuivent ainsi avec la mise en valeur de leurs derniers biens familiaux. Avant de découvrir la quinzaine de tableaux accrochés aux murs, Christian de Seauve, président des Cahiers de la Haute-Loire, décrivait les différentes techniques de la lithographie découlant ici d'un procédé de reproduction à partir de pierres douces.

Il revenait à Jean Mourier, cousin de madame Pomarat, de clôturer ce vernissage : « J'exprime toute la satisfaction de madame Pomarat de savoir que ses gravures sont maintenant en bonne place. »



Instruction des dossiers

La commission urbanisme se réunit tous les samedis matins de 10h30 à 12h en mairie, afin d'instruire les différents dossiers (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire) et de répondre à vos demandes.

Tableau comparatif des dossiers instruits sur 4 ans

	2012	2013	2014	2015
Certificats d'urbanisme (CU)	36	48	53	46
Permis de construire (constructions > 20 m²)	26	15	14	14
• maisons neuves	11	6	7	5
• usage commercial ou artisanal	1	5	2	3
• usage agricole	5	1	2	2
• autres constructions	9	3	3	4
Déclaration préalables de travaux (DP) (constructions comprises entre 5 et 20 m²)	37	40	41	36
	5	3	7	2
Total	99	106	115	98

Ce tableau montre une baisse de plus de 25 % des « constructions ou travaux » entre 2012 et 2015. Nous rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, pour relancer la construction, le prêt à taux 0% (PTZ) pourra financer 40% de l'achat d'un logement dans le neuf. De plus, ce prêt est élargi dans l'ancien pour des opérations comportant un minimum de travaux au moins égal à 25% du coût total de l'opération.

Pour plus d'information, se renseigner auprès de l'Anil (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) : 0820 16 75 00 ou <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10274> ou <http://www.conso.net/content/le-pret-taux-zero-ptz>.

Ravalement de façades : plusieurs aides communales

La commission urbanisme rappelle que conformément à la loi sur le ravalement décennal des façades, la Commune a la possibilité d'exiger des propriétaires la réfection des façades de leurs habitations.

Afin d'encourager les administrés et de poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, le Conseil Municipal octroie, depuis 1999, une subvention qui se veut une incitation à améliorer les façades qui se dégradent et à les maintenir en bon état afin de les valoriser au maximum.

- Chaque ravalement, curetage ou rénovation, accepté par la Commission d'Urbanisme et en respect avec la réglementation en vigueur (règlement du Plan Local d'Urbanisme et éventuellement règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager) recevra une subvention municipale de 20 % TTC des travaux, plafonnée à 762.25 € par opération pour les ravalements et curetages, et une subvention de 20 % TTC des travaux, plafonnée à 152.45 € par opération pour la rénovation des fenêtres et volets, jusqu'à épuisement des crédits votés selon l'ordre de dépôt des demandes et de leurs recevabilités.

- Sur les mêmes bases plafonnées, à concurrence de 20 %, pour la fourniture des matériaux dont l'entretien des façades (ravalement ou curetage), volets, fenêtres et dessous de toit est assuré par le demandeur.

- Aide pour les artisans et commerçants de la commune pour la rénovation des devantures ou façades de commerce, dès lors que cette rénovation apporte un embellissement visible du dit commerce au même taux et sur les mêmes bases plafonnées.

- Aide sur un taux de 25 % plafonné à 750 € :

- aux exploitations agricoles et entreprises privées qui feront l'effort d'aménager leurs abords

- aux accès d'une propriété par un terrain communal ou sectional.

L'accord préalable de la commission urbanisme devra être obtenu avant tous travaux. Pour avoir droit à la participation communale, les travaux devront être réalisés par des entreprises inscrites au registre du Commerce ou des Métiers, ou par le pétitionnaire lui-même.

Cette participation n'est pas exclusive des autres aides à l'amélioration de l'habitat. Une seule subvention annuelle sera accordée par demandeur.

Pour les propriétaires désireux de solliciter une aide, la demande de subvention est à réclamer en mairie. Elle devra être complétée et retournée en mairie accompagnée des justificatifs suivant : devis, autorisation d'urbanisme s'il y a lieu, photos avant travaux. Le paiement de la subvention interviendra après réception des factures dûment acquittées et de la photo après travaux).

NOMBRE DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES					
2013		2014		2015	
Nombre	Montant attribué	Nombre	Montant attribué	Nombre	Montant attribué
14	4 560 €	17	3 710 €	11	2 351 €

Pour toutes précisions, s'adresser en mairie de Saint-Paulien.

Départ en retraite de Jeanne Bertrand et arrivée d'Emilie Peyrelon

Lundi 29 septembre 2014 était organisée une réception en mairie pour mettre à l'honneur Jeanne Bertrand à l'occasion de son départ en retraite. Un nombreux public composé d'élus, d'anciens élus, de sa famille, d'amis, d'employés municipaux et de représentants d'associations avait répondu favorablement à cette invitation.



Jeanne Bertrand, qui était entrée modestement en tant que CES (Contrat Emploi Solidarité) en septembre 1992 dans un contexte familial des plus difficiles, a su faire preuve tout au long de sa carrière d'un grand professionnalisme dans sa fonction de secrétaire. Son sourire, son amabilité, sa grande disponibilité, son dévouement et son humeur toujours égale faisaient d'elle quelqu'un de très apprécié que ce soit de ses collègues ou de ses administrés.

Au-delà de ses qualités humaines certaines, Jeanne c'est aussi : « l'annuaire de Saint Paulien : Il n'y a pas une autre personne qui connaît aussi bien le nom, le prénom, l'âge, la profession, le lieu de naissance et d'habitation... et ça franchement ça nous manquera... » citait Laurent Duplomb.

Son prédécesseur Denis Eymard insistait sur le fait que : « Pendant ces 22 années, ses connaissances de toutes les personnes, de leur famille, des relations humaines de notre pays ont permis au maire que j'étais d'atténuer, avec l'équipe qui était la sienne, les trois quarts des conflits... ».

Il revenait à Jeanne émue de ces éloges, de conclure : « Ma tâche a été grandement facilitée par l'ambiance de travail. En effet il est facile de travailler à la mairie de Saint Paulien : entre les employés il y a toujours eu une bonne entente, l'entente entre nous a toujours été parfaite... »

Jeanne avait fait sien l'adage de Confucius « choisis un travail que tu aimes et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie ».

Jeanne a été remplacée à la mairie par Emilie Peyrelon. Déjà connue de nos services pour avoir participé au recensement de la population en 2014, Emilie avait donné entière satisfaction et il était juste de lui donner sa chance.

Emilie : « Je suis arrivée à la mairie de Saint Paulien il y a maintenant un peu plus d'un an dans le but de remplacer Madame Jeanne Bertrand que tout le monde connaît et qui connaît tout le monde ! Quel défi pour moi d'arriver après elle.



Au fil du temps, j'ai pu voir que, dans une mairie, on gère énormément de choses. C'est ce travail varié qui me plait ainsi que le contact avec les gens. J'aime mon travail, l'équipe municipale est formidable, sans oublier mes collègues de travail, Michel et Catherine qui m'ont énormément appris et sur qui je sais pouvoir compter.

Merci à Laurent Duplomb de m'avoir fait confiance et de m'avoir donné la chance de travailler à vos côtés ».

ÉTAT CIVIL

	2012	2013	2014	2015
NAISSANCES	11	21	22	21
RECONNAISSANCES	10	6	10	13
MARIAGES	9	7	7	6
DÉCÈS	16	16	9	8
TRANSCRIPTIONS DÉCÈS	21	14	16	17

Comité de Jumelage

Durant les fêtes du jumelage, en 2014, l'accueil dans les familles a permis de nouer des liens d'amitié.

2015 a été l'année des retrouvailles. Retrouvailles collectives en juin, lors de la journée sur les bords du lac du Bourget, mais aussi séjours privés. Cet été, ils étaient en effet nombreux, parmi nos adhérents, à retrouver leurs amis et découvrir la vallée « Maira », les montagnes et les beautés architecturales proches de Roccabruna. Durant son séjour, Laurent Duplomb a rencontré les membres du comité italien, de la municipalité et Claudio Garnéro,

son homologue et ami, donnant une belle impulsion au jumelage.

Le comité et les municipalités de Saint-Paulien et Blanzac se sont unis pour accueillir les italiens. Les artistes de Saint Paulien ont répondu présents lors de la réception organisée pour A. Marie Marchetti (artiste peintre) et son mari, au mois d'avril.

Toutes ces rencontres ont permis de poser les bases des projets 2016.

Mireille Migliore, bibliothécaire, reçue avec de la famille en novembre, par Georges Amiguet, a présenté les propositions des ins-



tituteurs et de la municipalité italienne qui se préparent à accueillir, au printemps, les élèves de CM2 du groupe scolaire Pierre Julien et de l'école de Blanzac.

Le comité a aussi organisé plusieurs manifestations au cours de l'année 2015 (soirée italienne, tournoi de bridge, tournoi de boules et repas à Blanzac). Leur réussite et leur convivialité étaient le fruit du travail des membres bénévoles.



La résidence Ruessium

La résidence Ruessium est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) qui a ouvert ses portes en 2010.

La résidence Ruessium est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) qui a ouvert ses portes en 2010.

Elle comprend deux unités distinctes :

Une unité « classique » de 46 chambres dont 1 chambre pour un couple.

Une unité « sécurisée » de type Cantou pouvant accueillir 15 personnes souffrant de maladies neuro-dégénératives.

La résidence Ruessium est un lieu de vie confortable et convivial. Elle propose un habitat de qualité conçu pour favoriser l'autonomie et préserver les capacités restantes des personnes les plus dépendantes. Son ouverture sur l'environnement est favorisée par sa conception architecturale de plain-pied et par les accès aux différentes terrasses et à la vue sur le lac.

Les chambres sont équipées d'un lit électrique médicalisé, de mobilier hôtelier et d'un cabinet de toilette privatif. Chaque résident dispose d'un système d'appel malade.

Depuis le 1^{er} mars 2015, madame Nathalie Emsens assure la direction de la résidence Ruessium comme chargée de mission. Elle a été formée à Sciences Po Paris en suivant l'option « gestion des établissements pour personnes âgées dépendantes ». Elle a été nommée directrice à plein temps le 1^{er} juillet



et 2015 par le conseil national de gestion de Paris.

Elle consacre ainsi toute son énergie et son engagement au service de l'établissement et à la qualité de vie des résidents. Elle est très attachée aux valeurs associatives et au milieu social.

Nathalie Emsens a tenu à constituer autour d'elle une équipe qui, comme elle, se consacre exclusivement au bon fonctionnement de la maison de retraite. Il s'agit de Chantal Gasque, infirmière coordinatrice, nommée le 1^{er} octobre 2015 et de Pascal Régnier, cadre administratif, nommé le 1^{er} no-



vembre 2015. Cette équipe s'investit pleinement dans la construction du projet d'établissement et dans son application.

Le projet médical est piloté par le Docteur Jean-Luc Blanc, médecin coordonnateur, qui exerce également comme médecin libéral à Loudes.

50 salariés mettent leurs compétences à disposition des résidents et de leurs familles : cette équipe pluridisciplinaire dispense des soins individualisés et bienveillants, adaptés aux habitudes de vie et conforme au projet de vie écrit pour chaque résident de l'EHPAD.

Des bénévoles viennent compléter harmonieusement cet encadrement grâce à la présence de la VMEH et de la Pastorale de santé.

La cuisine, élaborée sur place, grâce à la présence d'un chef cuisinier et de 2 collaborateurs, tient





ASSOCIATION DES VISITEUSES ET VISITEURS DE L'EHPAD RUESSIUM

Cette association dont le Président est Michel Debard, comprend 24 visiteuses et visiteurs (22 femmes et 2 hommes). Ses activités auprès des résidents sont variées et nombreuses :

- Visites individuelles tous les mardis avec 6 bénévoles par équipe de 2 (sauf juillet et août).
- Loto-belote-chant tous les mercredis avec 6 à 8 bénévoles.
- Participations aux anniversaires, fêtes diverses et autres manifestations.
- Organisations de sorties, promenades en été, autour des lacs tous les vendredis.
- Activité bibliothèque avec la médiathèque.
- Atelier créatif tous les 15 jours le jeudi. Le planning est affiché et les résidents avertis.
- Participation au fleurissement extérieur de l'EHPAD.
- Atelier Trotтино : atelier thérapeutique tous les vendredis matins

de 10h30 à 11h30 (débuté en décembre 2015).

- Un atelier lecture/conte démarquera en février 2016.

N'hésitez pas à les contacter pour toutes remarques ou suggestions. L'association est au service des résidents et de leurs familles, en lien avec la direction et le personnel de l'EHPAD.

compte des goûts des résidents et est en capacité d'accueillir les familles, de proposer des banquets de famille, et bientôt des petits goûters entre amis, voisins, etc...

De nombreux projets sont ainsi portés et vont voir le jour.

Une politique Qualité est également menée afin d'assurer une prise en charge optimum des résidents qui sont confiés à cette équipe pluridisciplinaire et qui répond ainsi aux recommandations des bonnes pratiques de l'ARS et du Conseil Départemental.

Le Président du Conseil d'Administration de la Résidence est Laurent Duplomb, Maire de Saint-Paulien, avec lequel un partenariat fort existe et qui soutient la résidence dans l'exercice de sa mission.

Nathalie Emsens souhaite une maison de retraite ouverte, ouverte à tous et un accueil des personnes âgées avec bienveillance, humanité et professionnalisme.



Pour joindre l'association :
Tél : 04 71 00 54 95
ou 06 37 76 40 81.



Eau - Assainissement

36

Les projets d'uniformisation des systèmes de télégestion/télésurveillance existants et étendue de la télégestion à l'ensemble des ouvrages d'importance de la commune, les travaux urgents de remplacement de canalisation secteur Zoubiroux/les Cayres, de déconnexion des Eaux pluviales du réseau d'assainissement au niveau du chemin de Choubert, et le remplacement de la conduite AEP de Marcihac à Lissac, encore à l'étude, seront engagés en 2016. Le coût de ces travaux est estimé à

la somme de 513 000 € Ht, avec toujours bien entendu des aides du conseil départemental et de l'agence Bassin Loire Bretagne (50% au minimum)

Du fait que les aides éligibles pour les travaux touchant à l'eau et l'assainissement sont désormais conditionnées à la réalisation ou au démarrage d'une étude de diagnostic ou schéma d'AEP de notre réseau, le diagnostic réalisé par le cabinet SOGEDO en 2001 devra être réactualisé afin d'élaborer un nouveau document en ac-

cord avec le service d'assistance technique à l'eau et à l'assainissement du département de Haute-Loire et avec l'agence de bassin Loire Bretagne, pour un coût prévisionnel de 35 000 € Ht. L'aide financière attendue pour cette étude est de 70%.

Enfin, dans la continuité des travaux réalisés rue sœur Ligorie, seront réalisés les travaux d'aménagement de la rue motte féodale, place du haut solier et les rues adjacentes, pour un coût estimé à la somme de 539 000 € Ht.

Cimetière et columbarium

Trente six concessions ont été mises en état d'abandon et reprises par la mairie à l'issue des procédures légales mises en œuvre.

L'entreprise Julien a été retenue pour le nettoyage et la remise en état des trente six concessions. La SARL Siennat Daniel a été rete-

nue pour la construction d'un columbarium évolutif de 10 cases, en granit du Tarn.

Courant 2016 les trente six concessions et le columbarium pourront être proposés aux éventuels acquéreurs. Les tarifs d'acquisition des niches du columbarium ont été fixés comme

suit, hors frais fiscaux d'enregistrement :

- acquisition pour une période de trente ans : 900 €
- acquisition pour une période de quinze ans : 450 €.

La réhabilitation des allées sera également engagée courant 2016.



Aménagement ancienne usine Bongiraud

Par décision du 7 janvier 2015, le conseil municipal a confié au cabinet « A+D+F atelier David Fargette » la réalisation d'une étude de faisabilité d'aménagement de l'ancienne usine Bongiraud en « maison des associations et des services économiques ou solidaires », en prenant en compte les besoins des associations utilisatrices des locaux que nous avons associées au projet. Le montant estimé des travaux de réhabilitation ressort à la somme de 1 million d'euros HT.

La commune de Saint Paulien peut bénéficier, pour ce projet, du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. A ce titre, la communauté de communes a attribué en avril 2015 la somme de 100 000 €. Le projet de Saint Paulien a été validé en mai 2015 par le Conseil

Régional, pour bénéficier des aides au titre des contrats « Auvergne + » de la région Auvergne et 281 701 € ont été attribués à la commune (sur les 431 720 € attribué à l'ensemble des communes de la communauté de communes).

Une subvention au titre du LEADER (fonds européen) peut également être sollicitée à hauteur de 20 % du projet.

Le conseil municipal a validé le projet. Le cabinet David Fargette du Puy-en-Velay, mandataire de l'équipe d'ingénierie atelier David Fargette architecte/BET Sabadel économiste/BET R o c h a r d études structures/BET Auverfluides a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre complète du projet (base + EXE) pour un mon-

tant forfaitaire HT de 70 000 €.

La consultation des entreprises sera faite courant 2016. Les travaux devraient commencer fin 2016- début 2017.

Mesdames Chantal Coutarel, Brigitte Dussaud, Valérie Ollier, Mireille Djanikian et Messieurs Louis Lanthéaume et Roger Maurin ont été désignés pour suivre ce dossier, en collaboration avec la commission chargée des suivis des chantiers composée de Michel Berger, Philippe Carme, Joël Larger et Daniel Cabibel.



Zone Commerciale La Prade

A ce jour, deux nouvelles demandes sont en cours dont la construction d'un cabinet dentaire qui accueillera deux dentistes et M. Julien pour un second lot contigu au sien. En 2016, il va donc être nécessaire dans un premier temps de prévoir le remblaiement du reste de la zone commerciale, soit environ 10 275

m² (voie et lots). Le coût HT des travaux serait de l'ordre de 128 000 € comprenant la mise en place de géotextiles, le chargement, le transport des matériaux de remblais, le déchargement et la mise en place du remblai sur le site. Le coût du remblai serait lui, de l'ordre de 144 000 € HT pris à la carrière et livré.

Dans un deuxième temps seront réalisés les travaux VRD de l'ensemble de la zone. Ils sont estimés à la somme de près de 220 000 €.

Une subvention au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 80 000 € a d'ores et déjà été obtenue.



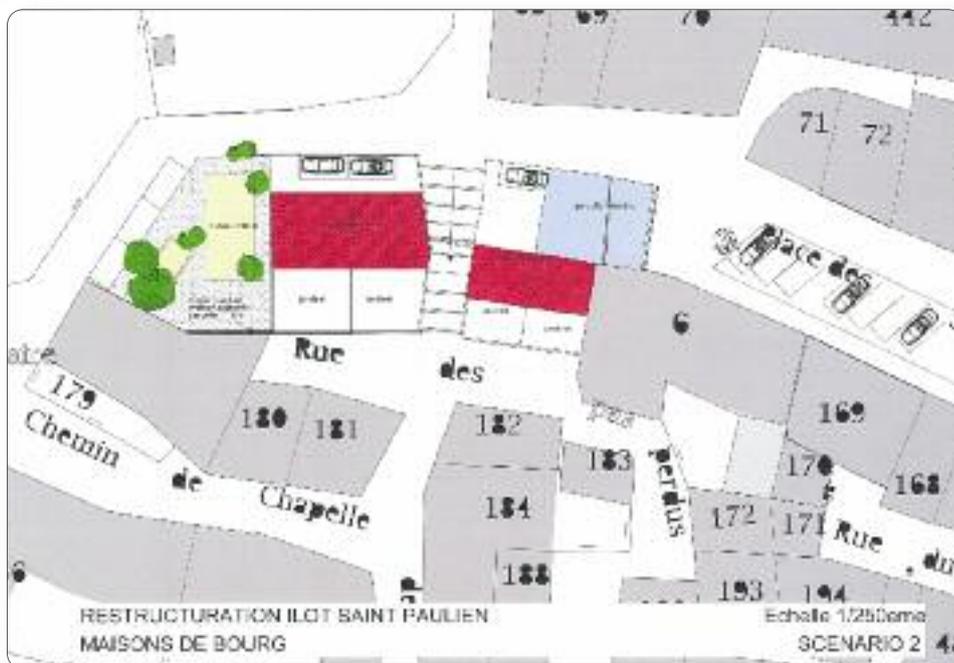
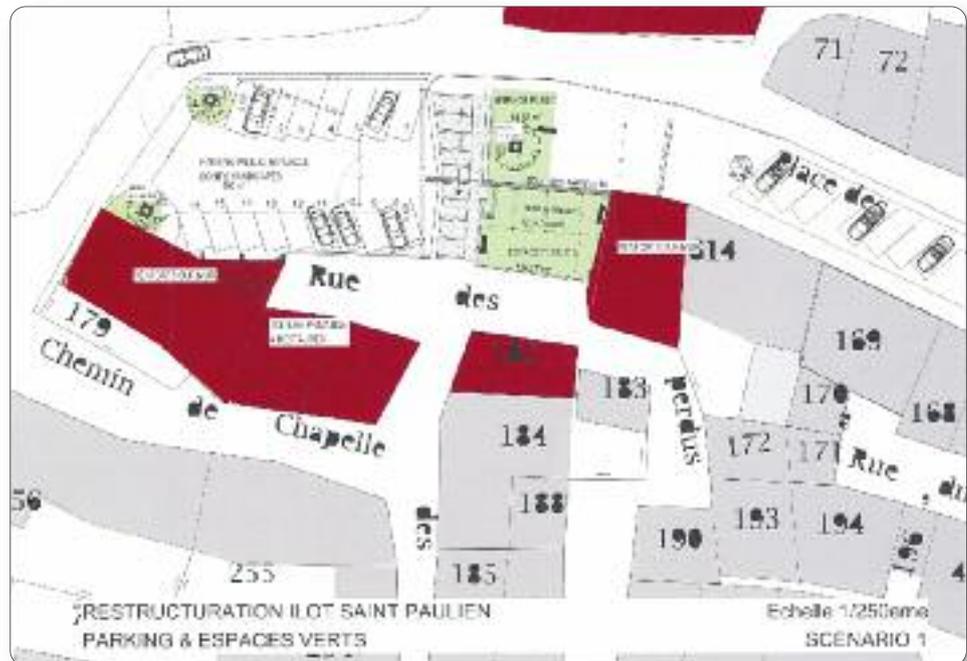
Aménagement quartier des Pas Perdus

Une étude de faisabilité du projet a été présentée au conseil en octobre 2015 permettant de visionner deux scénarios, en sachant que dans les deux cas, il faut prévoir la démolition des immeubles avec conservation du mur des remparts (coût estimé à la somme de 200 000 €).

38

Scénario 1 :

La création de parkings et espaces pour un coût estimé à la somme de 220 000 €



Scénario 2 :

La construction de deux pavillons de ville (4 unités) et espaces pour un coût estimé à la somme de 870 000 €

Un autre aménagement pourrait également faire l'objet d'une troisième étude et il semblerait obtenir le plus de faveurs.

Tous ces projets vont être étudiés attentivement en prenant en compte les opportunités mais surtout le montant des investissements non négligeables et lorsqu'un scénario sera retenu, la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre sera lancée courant 2016 pour un commencement des travaux en 2017.

Sictom

Pour les années 2014 et 2015, deux grandes nouveautés sont apparues sur le territoire de Saint-Paulien.

• **Les ordures ménagères collectées normalement sur le bourg**

tous les mardis et vendredis matin sont directement acheminées au centre de valorisation des ordures ménagères pour le compte de la Société ALTRION siégeant Z.A. de Polignac depuis le 1^{er} juillet 2014.

• **La déchetterie de Nolhac est désormais ouverte au public pour l'ensemble des adhérents les lundis et samedis matins de 9h à 12h et chaque mercredi de 14h à 17h et ce depuis le 1^{er} avril 2015.**

Une permanence d'une demi-journée supplémentaire s'explique par l'augmentation constante de sa fréquentation. Plus de 5 000 entrées sont enregistrées chaque année. L'alternance d'ouverture en matinée ou l'après-midi offre aux ayants droit un confort d'utilisation du service. La déchetterie est fermée les jours fériés.

L'édition de ce bulletin nous permet de vous rappeler **quelques consignes simples pour la gestion des déchets ménagers.**

Compte tenu de la valorisation matière des ordures ménagères, le SICTOM insiste sur le fait d'éviter de mettre des objets et récipients en verre dans les bacs et poubelles.

Ce matériau est difficilement séparable chez ALTRION. Son élimination totale demande différents traitements et passages dans les systèmes de tri. La lenteur du traitement entraîne inexorablement un surcoût supporté par les adhérents.

La commune, en lien avec le SICTOM, rappelle qu'afin d'accélérer le service dans le centre bourg, les bacs d'ordures ménagères ont été regroupés. Afin d'éviter que les animaux errants ne dispersent les ordures, il est important de ne déposer des sacs sur la voie publique que quelques heures avant la collecte. Et il est également rappelé le respect de propreté dû aux lieux d'apports volontaires destinés au tri du

verre, des papiers et des emballages divers.

Le parc de collecte des vieux vêtements et chaussures usagées est passé de 2 à 3 colonnes. Le point d'apport volontaire situé près de la halle et de la salle polyvalente a été déplacé non loin de son ancien emplacement pour permettre les activités sportives (Basket et tennis) dans de meilleures conditions.

Des bacs homologués et normalisés (volume 120 L ou 240 L) pour la réception des ordures ménagères sont à la disposition des habitants. En faire la demande en mairie. Les adhérents, à titre d'activité professionnelle connue, ont droit à un bac prêté gratuitement.

Dans les villages, il est demandé de respecter, les points de regroupement des bacs et de signaler en mairie toute détérioration de ces contenants pour changement immédiat ou remise en état.

En 2014 et 2015, le tarif de la redevance est restée stable.



Lancement du Contrat Territorial de la Borne et de ses affluents

Animé par le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA), le Contrat Territorial sur la Borne et ses affluents contribue à la préservation des rivières, de l'eau potable et des zones humides (tourbières, sagnes,...).

40

C'est un programme d'actions durables sur cinq ans qui permet d'améliorer la qualité des milieux aquatiques pour transmettre à nos enfants une ressource en eau de qualité.

Pour cela, il est prévu diverses actions sur le territoire : de nombreux travaux sur la végétation des berges, la protection des zones humides, la réduction des pollutions diffuses, la valorisation du patrimoine lié à l'eau ou encore l'éducation à l'environnement.

Les travaux prévus sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral. Avant toute intervention,

le SICALA envoie par courrier une demande d'autorisation aux propriétaires concernées. L'ensemble de la démarche est basé sur le volontariat.

Le Contrat a été construit avec les acteurs du territoire : collectivités, services de l'état, pêcheurs, associations diverses, agriculteurs,... Il est financé par les collectivités (SICALA, agglomération du Puy-en-Velay, communauté de commune des Portes d'Auvergne, commune de Sembadel), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département de la Haute-Loire, la Région Auvergne et la Fédération de Pêche. Il répond en

partie aux exigences de l'Europe et de la France pour la gestion de l'eau.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels et l'association Haute-Loire Biologique mettent en oeuvre avec le SICALA des actions pour améliorer la qualité de nos milieux aquatiques.

Pour plus d'informations sur ce projet, vous pouvez contacter Sarah Duvochel ou Ludovic Séguda au 04 71 04 16 41 ou par mail sarah.duvochel@sicalahauteloire.org, ludovic.seguda@sicalahauteloire.org et demander la lettre d'information du contrat !



Entretien de la végétation des berges par les équipes du SICALA

Des outils pour la gestion des zones humides

L'un des objectifs du Contrat Territorial de la Borne est la préservation des zones humides, en particulier pour leur rôle de maîtrise des risques liés à l'eau. En effet, comme le ferait une éponge, les zones humides ont la capacité de stocker l'eau lors de fortes pluies, limitant ainsi les risques d'inondation, et de la restituer progressivement dans les cours d'eau lors des sécheresses ou des périodes d'étiages. Malgré leur intérêt certain, l'utilisation et la gestion des zones humides est parfois complexe. Ainsi, pour permettre de trouver des solutions aux différentes problématiques qui pourraient se poser tout en préservant les fonctions nécessaires de ces espaces, le Contrat Territorial de la Borne prévoit un accompagnement gratuit, à la de-

mande, pour tout propriétaire ou gestionnaire qui rencontre des difficultés avec une zone humide. Un diagnostic et des actions d'aménagement pourront ensuite être mises en place selon les cas (mise en place de systèmes d'exclos, de points d'abreuvement, restauration de plantations...). Par ailleurs, une recherche sera réalisée en 2016 pour cartographier et améliorer les connaissances sur l'ensemble des zones

humides de l'amont du bassin de la Borne. A cette occasion, les habitants des communes concernées seront invités à nous faire partager leur connaissance du territoire.

Pour toute question ou remarques, n'hésitez pas à contacter le CEN Auvergne au 04 71 74 62 21 ou par mail à l'adresse aurelie.soissons@espaces-naturels.fr



GARAGE DE LA PIERRE PLANTÉE

  **Mécanique, carrosserie
toutes marques**

RN 102 - 43350 SAINT-PAULIEN
Tél. 04 71 00 43 31 • Fax : 04 71 02 04 12
garage.pierre.plantee@wanadoo.fr

GROUPE MCC
Concepteur
de fermetures

**FABRICANT
DE MENUISERIES**
PVC / Aluminium / Composite
Vérandas / Pergolas

Conception, fabrication et pose

ZA de Nolhac • 43350 Saint Paulien
Tél. 04 71 00 48 86 • www.groupebcc.com

SOCADRAV

Carrière de basalte
Matériaux divers (enrochement, gravier, sable...)
Transport 6x4

Le Chabron - 43350 SAINT-PAULIEN
Tél. 04 71 00 51 06 - Fax : 04 71 00 53 29

90 43

VENTE DE VÉHICULES OCCASION

ZI DE NOLHAC
43350 SAINT-PAULIEN

90 43

HAON CHRISTOPHE
04 71 06 12 53 - 06 40 06 75 90
v043@orange.fr



La Gendarmerie de Saint-Paulien

En 2014, la réorganisation au sein du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire a amené le rattachement des brigades de Vorey (04 71 03 40 09), Rosières (04 71 57 40 25) et Loudes (04 71 08 60 03) à la Communauté de brigades de Saint-Paulien (04 71 00 40 86).

Cela n'a induit aucun effet pour la population, car les gendarmes ont continué de répondre à toutes les sollicitations, de jour comme de nuit.

Quelques rappels relatifs à la sécurité :

• Cybercriminalité

Avec le développement des nouvelles technologies, et de l'internet en particulier, il est important d'adopter quelques principes simples pour se protéger :

utiliser un antivirus et un pare-feu à jour.

Toujours se méfier des trop belles affaires, même sur des sites réputés comme « Le bon Coin » « Ebay »... etc.

Ne conclure aucun achat sans contacter effectivement le vendeur et avoir vu ou essayé le bien (ventes de véhicules). Vérifier le panier d'achat avant de valider la commande. Conserver une copie

d'écran et la trace de la transaction en ligne. Refuser de transférer des fonds vers des comptes à l'étranger sans s'être assuré auprès de votre banque de la sécurisation du virement. Enfin, signaler toute escroquerie à la gendarmerie dans les plus brefs délais.

• Opération « tranquillité vacances »

En cas d'absence prolongée de votre domicile, les patrouilles de gendarmerie peuvent y effectuer des contrôles ponctuels, de jour comme de nuit, pour prévenir les cambriolages et autres atteintes aux biens. Un formulaire écrit doit être rempli préalablement à la brigade.

• Lutte contre la délinquance

La sécurité étant l'affaire de tous, il est rappelé que toute présence suspecte dans votre voisinage (personnes, véhicules) peut toujours faire l'objet d'une vérification rapide et discrète par la gendarmerie, par le simple biais d'une plaque d'immatriculation par exemple.

• Ne laissez jamais les clés de votre véhicule sur le contact, même en cas d'arrêt-minute.

• Le démarchage à domicile doit faire l'objet de vérifications avant toute transaction (attention à la multiplication des offres mirobolantes sur la téléphonie mobile, le ravalement de façade, le bitumage express, l'affûtage des forets et couteaux, etc...)

• Sécurité routière

En cette période, la plus grande prudence doit être respectée. Plus que jamais, il est nécessaire d'adapter sa vitesse, qui reste un élément générateur et aggravant d'accidents.

Dans tous les cas n'hésitez pas à contacter votre brigade de gendarmerie, pour signaler des faits qui vous paraissent suspects.

A cet effet, la gendarmerie vous informe qu'il est possible de lui transmettre des informations ou de formuler des requêtes par le biais d'une messagerie internet à l'adresse suivante : cob.st-paulien@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Les militaires de la Communauté de brigades de Saint-Paulien vous souhaitent à tous une bonne et heureuse année 2016.

Bulletin municipal de Saint-Paulien

Textes, photos, diffusion : Mairie de Saint-Paulien
Tél. 04 71 00 40 88

Conception, Compo et régie : **EXCEPT**

1 Rue Francisque Enjolras • 43750 Vals-Près-Le-Puy • Tél. 04 71 09 77 85

Dépôt légal : à parution - Reproduction même partielle interdite.
L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Retrouvez l'actu de votre commune !



<http://saint-paulien.fr>

SAI AMBULANCE Paul BERNARD
 Place des Sabots • 43350 SAINT-PAULIEN
04 71 00 48 34
USL • TAXI • TRANSPORTS
 Darsac - Vernassal 04 71 57 00 27 Blanzac 04 71 00 48 34

as de treffe PAYSAGE
 Les artisans du paysage
 terrasse • maçonnerie • balcon • crénelés • création piscine naturelle • jardin • bassin • allée • accès
 http://www.as-treffe-paysage.fr

15 avenue de Ruessium
 43350 SAINT-PAULIEN
04 71 00 51 51
 Prêt de rendez-vous en ligne sur www.avenue73.fr
avenue 73

BRANCHE DEPUIS 1972
 plâtrerie • peinture • décoration
 façade • isolation • sols • mise aux normes
04 71 00 50 59
www.branche-finition.fr

BROG Travaux Routiers
 ENROBÉ À CHAUD NOIR ET COULEUR
 GOUDRONNAGE À FROID
 POSE DE BORDURES - DALLES
 CANALISATIONS - V.R.D.
 PRODUCTION HYDRO-ÉLECTRIQUE
 Z.A. DE NOLHAC - 43350 SAINT-PAULIEN
 TÉL : 04 71 00 45 45 - FAX : 04 71 00 49 24
 email : brogtp@hotmail.fr

CONTROLE TECHNIQUE
De St Paulien
 VOITURE - 4X4 - UTILITAIRE - CAMPING CAR - GPL...
 Mme Boulon Françoise
 Avenue RUESSIUM
 43350 ST PAULIEN
04 71 00 43 25
55€
65€
www.control-technique-saint-paulien.com

06.43
David Gras
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
 Neuf & Rénovation
 Fontannes - 43320 CHASPUZAC
06.20.22.76.32 - www.maconnerie-dg-43.com

EGEV
 Réseau d'entreprises
 de travaux publics
 ZI de Chassande
 43000 Le Puy-en-Velay
 Tél. 04 71 09 06 63
 Fax. 04 71 09 54 73

GARAGE Franck DEMARS
 VEHICULES NEUFS & OCCASIONS
 MECANIQUE & CARROSSERIE toutes marques
 DEPANNAGE 24h/24 LIVRAISON FIDUL
 Avenue RUESSIUM - 43350 ST PAULIEN
 Tél : 04 71 00 41 38 - 06 11 22 56 24

GRAS MÉTALLERIE
 CONSTRUCTION VENTE REMORQUE PLATEAU
 CHARPENTE MÉTALLIQUE
 PORTE DE GARAGE PORTAIL ALU MOTORISATION
 ZA NOLHAC 43350 ST-PAULIEN
04 71 02 03 58 **06 32 52 21 01**
 E-mail : gras-metallerie@wanadoo.fr

Contactez votre équipe commerciale à **SAINT-PAULIEN** : 30 av. du Ruessium
Tél. 09 74 50 31 43
www.groupama.fr
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de l'Inde-Aisne-Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr 65009 Lons - Le téléphone rouge est le code des Assurances - 03 87 7
Groupama
 Toujours là pour moi.

AB2R
 Aménagements - Bureau d'études
 Réseaux - Routes
 > BUREAU D'ÉTUDES INFRASTRUCTURES
 > ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS
 > DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES, URBANISME
 > LOTISSEMENTS
 > RÉSEAUX SECS ET HUMIDES
 > VOIRIE / AMÉNAGEMENTS
 180 av. des Estelles - ZA de Taulhac - 43000 Le Puy-en-Velay
 Tél. 04 71 04 97 55 - Fax 04 71 57 17 84 contact@ab2r.fr

BRICO TRAVAUX
 Bricolage • Plomberie • Électricité • Peinture • Carrelage • Chauffage • Climatisation • Réparation • Entretien • Maintenance • Travaux

ZA Nolhac • 43350 St Paulien • 04 71 00 53 35

FRANCE MATÉRIAUX
 CONSTRUIRE ET RÉNOVER PRO
LOUIS GARNIER

Champagne 43350 SAINT PAULIEN
 Tél. : 04.71.00.41.83 Fax: 04.71.00.44.08
 Email : louisgarnier@wanadoo.fr

Réinventez votre salle de bains
 Personnalisation sur-mesure
 Travaux de A à Z
 de la conception à la réalisation

Conception
 Simulation
 Réalisation

ESPACE CARRELAGE
 137 Avenue Charles Dupuy
 43700 Brides-Charenaac
 04 71 09 58 62
 www.espacecarrelage.fr

Teyssonneyre Jean-Pierre
 06.71.21.56.76

Charpente - Couverture - Zinguerie - Rénovation - Neuf

43350 ST PAULIEN - 04.71.00.41.23
 ttecharpente@aol.fr • www.tjp-charpentes.fr

www.poleboisnolhac.fr

PF
 GESTION FORESTIÈRE
 EXPLOITATION - VENTE DE BOIS
 TRAVAUX SYLVICOLES

BOIS DE CHAUFFAGE
 (PLAQUETTE FORESTIÈRES, BŪCHES)

SYLVÉNERGIE

ENTRETIEN D'ESPACES VERTS
 NETTOYAGE DE LOCAUX
 SCIAGE À FAÇON

JARDINAGE ET BRICOLAGE
 ENTRETIEN DE LA MAISON

HANDI SERVICES

services à la personne

pôle
 BOIS ENVIRONNEMENT ÉNERGIE
 43350 Saint-Paulien - Tél. 04 71 02 54 42

Un **OPTICIEN** !
 près de chez vous

Optiques, solaires, lentilles

sophie b. optique

Place de l'église
 43350 Saint Paulien

04 71 00 88 36

LIVRAISON A DOMICILE

- Réparation, nettoyage, entretien offerts
- Vérification de votre vue
- 2^e paire de lunettes à partir de 1€*
 - Tiers payants*
 - Facilités de paiement
- Vente de piles auditives

*Voir conditions en magasin

Horaires d'ouverture :
 du mardi au samedi : 9h - 12h30 / 14h30 - 19h
 Lundi sur Rendez-vous